

LA LETTRE DU TRI

Avril 2021

JE JETTE MOINS, JE PENSE À DEMAIN !

Service Environnement de la Communauté de Communes Rives de Saône



Rives de Saône
Communauté de Communes



Expérimentation biodéchets

Les 10 biobornes implantées sur le territoire depuis décembre 2019 sont toujours à disposition des usagers ! Certaines ont été déplacées afin d'être utilisées par le plus grand nombre de personnes. Voici les nouveaux emplacements :

- Auwillars-sur-Saône : château d'eau
- Grosbois-les-Tichey : rue de la Serve
- Pagny-le-Château : route de Seurre
- Seurre : place de l'abbé Noël
- Saint-Jean-de-Losne : derrière la caserne des pompiers
- Brazey-en-Plaine : rue du 8 mai 1945
- Esbarres : quartier neuf
- Laperrière-sur-Saône : rue derrière le parc
- Losne : salle des fêtes
- Saint-Usage : stade

Rejoignez l'aventure et demandez votre kit gratuit de bio-compostage dans les locaux de la Communauté de Communes Rives de Saône (CCRS) ou dans vos mairies !

Les réassorts de sacs kraft sont également disponibles à l'accueil de la CCRS à Échenon ou à Seurre !

En 2020, 17.94 de déchets alimentaires ont été collectés !

FACTURE DE LA REDEVANCE INCITATIVE : RAPPEL DES MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour faciliter le paiement de la redevance incitative, voici les nouvelles procédures de paiement :

ATTENTION nouvelles modalités de paiements : **plus d'encaissement en Trésorerie de Seurre !**

- Paiement en **espèces dans la limite de 300 €** ou en carte bancaire : auprès d'un **buraliste** (Seurre ou St-Jean-de-Losne)
- Par **internet** via TIPI : www.tipi.budget.gouv.fr
- Par **virement bancaire** sur Banque de France ; IBAN : FR03 3000 1001 83F2 1900 0000 015 ; BIC : BDFEFRPPCCT
- En **chèque bancaire** ou **TIP** à adresser au centre d'encaissement de Lille : CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES - 59885 LILLE CEDEX 9
- Par **prélèvement automatique** : fournir un RIB + contrat de prélèvement

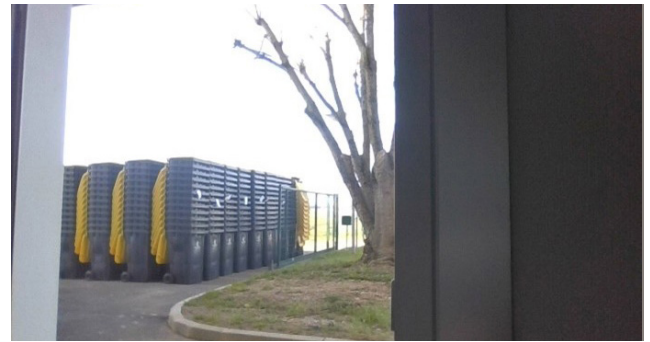
Vous pouvez télécharger les documents sur le site de la collectivité :

Onglet déchets --> téléchargement. Il vous faudra obligatoirement vous munir d'un **mandat de prélèvement SEPA** et d'un **règlement de prélèvement semestriel ou mensuel** accompagné d'un RIB.

Ou vous rendre, muni de votre **RIB**, à l'accueil de Seurre ou d'Echenon et remplir les documents sur place.

Pour les prélèvements mensuels, les dossiers doivent être faits avant le 31 décembre.





LES AUTORISATIONS DE PASSAGE EN DECHETERIE

Les usagers utilisant un véhicule hors gabarit, devront, pour avoir l'accès en déchèterie, posséder une autorisation. Celle-ci est délivrée aux accueils de la CCRS contre présentation de la carte de déchèterie et de la carte grise du véhicule.

Nous rappelons qu'en cas de nécessité de dépôt supérieur à 2m³, il est aussi nécessaire de demander une autorisation 8 jours à l'avance. Les gros dépôts ne peuvent avoir lieu le samedi.

BACS DE TRI BRAZEY-EN-PLAINE

Si vous êtes habitant de Brazey-en-Plaine, vous avez du déjà recevoir votre nouveau bac de tri à couvercle jaune, en remplacement de votre conteneur bleu. Si ce n'est pas encore fait, merci de nous l'indiquer en appelant au 0805 800 346. De même, Les agents de collecte vont procéder aux retraits des bacs bleus. Pour cela, vos bacs seront à présenter à des dates précises en fonction de vos rues. Les dates seront diffusées sur le site internet de la CCRS et de la mairie. Votre bac bleu ne sera plus collecté.

CORONAVIRUS 1 AN DÉJÀ, ET TOUS NOS REMERCIEMENTS



ATTENTION

De nombreux masques ont été retrouvés dans les bacs jaunes !
Nous vous rappelons qu'ils doivent être mis dans des sacs plastique fermés et placés dans la poubelle grise.

